

# PLAN NATIONAL CANICULE

Varennes-Vauzelles

Saison 2026



Depuis la canicule de l'été 2003, la loi « bien-vieillir » du 8 avril 2024 impose aux communes de mettre en place un registre communal :

- Des personnes âgées de 65 ans et plus,
- Des personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Des personnes en situation de handicap vivant à leur domicile.

Les personnes concernées par cette mesure peuvent s'y inscrire afin d'être contactées en cas de déclenchement d'un plan d'alerte, notamment lors d'épisodes de fortes chaleurs. Cette inscription permet à la commune d'assurer un suivi et de maintenir un lien avec les personnes les plus vulnérables. **Comment s'inscrire :**

- Directement au CCAS à l'Espace Jean Moulin 20 rue Jean MOULIN ou par téléphone au 06 16 13 77 00 – 06 09 81 13 73
- Par l'intermédiaire d'un tiers, si la personne concernée par la mesure ne peut pas se déplacer
- Par l'intermédiaire d'un représentant légal

La loi prévoit que l'inscription sur ce registre repose sur le volontariat, aucune personne ne peut être inscrite contre sa volonté. Si vous êtes déjà inscrit, il est inutile de renouveler votre inscription.

## VIGILANCE ORANGE FORTES CHALEURS DECLAREE

### APPELS TELEPHONIQUES

En cas de déclenchement d'une ALERTE ORANGE fortes chaleurs ou de tout autre évènement exceptionnel, l'équipe du CCAS organise des campagnes d'appels téléphoniques pour prendre de vos nouvelles, pour s'assurer que tout va bien et, si nécessaire, pour vous apporter une aide ou vous orienter vers les services adaptés.

Lorsque les températures sont élevées, il est important de rappeler les règles simples pour un maintien en bonne santé :

- S'hydrater régulièrement
- Humidifier son corps et se ventiler ;
- Maintenir sa maison au frais, fermer les volets le jour ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches ;
- Manger en quantité suffisante
- Ne pas consommer d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

### LIEUX FRAICHEURS IDENTIFIES

Afin d'offrir des espaces rafraîchis, le CCAS met à disposition des personnes qui le souhaitent plusieurs lieux de fraîcheur :

- **Le salon climatisé du CCAS**, situé **20 rue Jean Moulin**. Cet espace calme et convivial permet de venir se reposer pendant les heures les plus chaudes aux horaires d'ouvertures du CCAS. 8H30-12H00 et 13H30-17H30.
- **La Résidence Autonomie "Le Foyer"** accueille également les personnes souhaitant profiter d'un lieu climatisé, de 10H00 à 18H00. Il est également possible de déjeuner à la Résidence Autonomie, sur réservation **48 heures à l'avance** (paiement sur place)

Pour assurer la bonne organisation ainsi que le bon accueil des personnes intéressées par ces lieux climatisés, l'inscription auprès du CCAS est obligatoire.

☎ 06 16 13 77 00 – 06 09 81 13 73